

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.831.002.1 DU 20 DECEMBRE 1994

Instrument destiné à mesurer
la concentration d'alcool dans l'air expiré
ENVIRONNEMENT S.A. modèle ET4M

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 4 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 85-1519 DU 31 DECEMBRE 1985 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE DESTINES A MESURER LA CONCENTRATION D'ALCOOL DANS L'AIR EXPIRE.

CONSTRUCTEUR

Société ENVIRONNEMENT S.A., 111, boulevard Robespierre, 78300 Poissy.

OBJET

La présente décision complète la décision d'approbation de modèle n° 87.1.01.824.1.0 du 21 janvier 1987 (1), elle-même modifiée par la décision n° 87.1.02.824.1.0 du 26 octobre 1987 (2).

CARACTERISTIQUES

L'éthylomètre ENVIRONNEMENT S.A. modèle ET4M, objet de la présente décision, diffère des modèles approuvés par les décisions précitées par la forme et le matériau de son boîtier qui est désormais fabriqué en résine polyester contenant un grillage métallique.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter la marque d'approbation de modèle (numéro et date) figurant dans le titre de celle-ci.

SCELLEMENTS

Le plan de scellement est inchangé.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 21 janvier 1997.

ANNEXES

Photographies n°s 6159-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
M. GERENTE

(1) Revue de Métrologie, février 1987, page 141.

(2) Revue de Métrologie, novembre 1987, page 1214.

■ N° 6159-1

**INSTRUMENT DESTINE A MESURER LA CONCENTRATION D'ALCOOL
DANS L'AIR EXPIRE ENVIRONNEMENT S.A. ET4M**

Face avant





■ N° 6159-2
INSTRUMENT DESTINE A MESURER LA CONCENTRATION D'ALCOOL
DANS L'AIR EXPIRE ENVIRONNEMENT S.A. ET4M

Face arrière

